

## PRÉFET DE LA DRÔME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Plan de Prévention des Risques Naturels – inondation  
de la commune de CHABEUIL

Par arrêté préfectoral du 16 mars 2023, une enquête publique environnementale sur le projet susvisé est prescrite sur la commune de CHABEUIL. Ce dossier est présenté par la Direction Départementale des Territoires de la Drôme.

Cette enquête d'une durée de **38 jours** consécutifs se déroulera **du lundi 24 avril 2023 au mercredi 31 mai 2023 inclus**.

Des informations peuvent être demandées auprès du responsable de projet :

Direction Départementale des Territoires de la Drôme - Service Aménagement du Territoire et Risques  
Pôle Risques - 4 place Laënnec - BP 1013 26015 VALENCE Cedex  
Tél : 04 81 66 80 00 - Courriel : ddt-satr@drome.gouv.fr

Le Préfet de la Drôme est l'autorité compétente pour prendre la décision approuvant le Plan de Prévention des Risques Naturels – inondation, de la commune de CHABEUIL.

Monsieur Olivier RICHARD, Géologue, retraité a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Grenoble.

Pendant toute la durée de l'enquête :

- le dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête publique, sont déposés en mairie de CHABEUIL (siège de l'enquête), où le public peut en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux. Le public peut également consulter le dossier en version numérique sur un poste informatique en mairie de CHABEUIL, aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

- le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'État à l'adresse : [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr) rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique et un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public. Celles-ci sont communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie de CHABEUIL. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci devront être, le cas échéant, adressées par courrier au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie de CHABEUIL.

- les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent être adressées par voie postale en mairie siège de l'enquête : Mairie de CHABEUIL 1 place Génissieu 26120 CHABEUIL, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête ou

- les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent être adressées par courriel : [pref-consultation-enquete-publique3@drome.gouv.fr](mailto:pref-consultation-enquete-publique3@drome.gouv.fr), avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

- les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr) rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques - espace « participation du public ». Pour contribuer anonymement, par courriel, il convient de le demander explicitement sur le courriel afin que l'adresse du courriel soit masquée. Pour contribuer anonymement en ligne, il convient d'indiquer « Anonyme » dans la case « Nom ». Aucune autre mention personnelle ne devra être ajoutée par ailleurs.

- le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme au Bureau des enquêtes publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités. De plus, il est communicable avant l'ouverture de l'enquête.

Il est demandé à chaque personne d'utiliser un seul des différents modes d'envoi susvisés pour envoyer ses observations.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de CHABEUIL :

- le lundi 24 avril 2023 de 09h00 à 12h00,
- le vendredi 5 mai 2023 de 13h30 à 16h30,
- le mardi 16 mai 2023 de 09h00 à 12h00,
- le mercredi 31 mai 2023 de 14h00 à 17h00.

Si le commissaire enquêteur l'estime nécessaire, il peut notamment organiser toute réunion d'information et d'échange avec le public conformément aux dispositions réglementaires du code de l'environnement.

L'avis au public, puis le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont publiés sur le site Internet des services de l'État en Drôme [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr) rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques, espace « procédure ».

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de CHABEUIL, en préfecture de la Drôme et sur le site internet des services de l'État en Drôme [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr), pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

CA